

**Évaluation périodique des programmes de
baccalauréat intégré en économie et politique,
baccalauréat, maîtrise et doctorat
en science politique**

Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 11 février 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat en science politique (B.A.), baccalauréat intégré en économie et politique (B.A.), maîtrise (M.A.) et doctorat (Ph. D.) en science politique sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement des programmes en science politique est sous la responsabilité du Département de science politique et celui du baccalauréat intégré en économie et politique sous la responsabilité conjointe du Département d'économique et du Département de science politique.

Le baccalauréat en science politique offre une formation centrée sur la compréhension et l'analyse critique des phénomènes politiques et de leurs implications sur les plans local, national et international. Il permet d'explorer diverses perspectives d'étude et d'ancrer l'acquisition de connaissances sur de solides bases théoriques et méthodologiques. Le baccalauréat intégré en économie et politique offre une formation bidisciplinaire permettant de développer les outils nécessaires à l'analyse politico-économique de l'action publique. La maîtrise en science politique est une maîtrise disciplinaire qui forme des personnes aptes à étudier, analyser, expliquer et commenter les phénomènes liés aux réalités politiques diverses, aux systèmes et aux institutions politiques dans le but d'offrir une meilleure compréhension des mouvements politiques locaux, nationaux ou internationaux. Le doctorat en science politique quant à lui forme des spécialistes en mesure de contribuer de façon originale au développement de la science politique.

Le baccalauréat en science politique et le baccalauréat intégré en économie et politique comptent 90 crédits. La maîtrise compte 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2023, 261 personnes étaient inscrites au baccalauréat en science politique, 72 au baccalauréat intégré en économie et politique, 30 à la maîtrise professionnelle, 25 à la maîtrise recherche et 53 au doctorat en science politique.

Le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en science politique font l'objet d'une troisième évaluation périodique, leur dernière évaluation remontant à 2016 pour le baccalauréat (CU-2016-9), et 2010 pour la maîtrise et le doctorat (CU-2010-60). Le baccalauréat intégré en économie et politique fait l'objet d'une deuxième évaluation périodique, après une première évaluation en 2014 (CU-2014-145) faisant suite à son implantation en 2001. La présente évaluation et les prochaines regrouperont l'ensemble des programmes afin d'avoir un portrait global et d'optimiser les travaux requis, ce qui a pour conséquence de dépasser le cycle de dix ans d'évaluation pour les cycles supérieurs.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2023, 11 consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en septembre 2023. Ce dossier a été transmis à trois spécialistes provenant de l'École nationale d'administration publique, de l'Université du Québec à Montréal et de la University of Houston. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval les 10 et 11 octobre 2023 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leurs rapports d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour

produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en science politique, le baccalauréat intégré en économie et politique, la maîtrise en science politique et le doctorat en science politique sont pertinents et de qualité.

Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes, parmi lesquelles on note la compétence, la diversité des expertises et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant, qui offrent aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs un encadrement de qualité. Les programmes bénéficient aussi d'un environnement scientifique de haut niveau et offrent un enseignement de qualité. Les programmes de baccalauréat se distinguent par la multidisciplinarité et la diversité des enjeux qu'ils abordent. Le baccalauréat en science politique offre également une formation rigoureuse en méthodologie de la recherche.

Le CIEP a également formulé des recommandations et des suggestions dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, le CIEP juge qu'un travail de clarification des objectifs de programme doit être entrepris, qu'il s'agisse de les bonifier au baccalauréat en science politique ou de distinguer la maîtrise professionnelle de la maîtrise recherche en science politique. Il sera aussi important d'assurer une meilleure concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant pour qu'ils s'approprient les objectifs de formation de chaque programme et les bonifient en plus de s'assurer de couvrir les domaines clés et en émergence en science politique. En outre, des ajustements doivent être faits aux programmes en science politique, dont la révision des concentrations au baccalauréat et de l'examen rétrospectif au doctorat. Il conviendra aussi de mieux communiquer l'information sur les programmes et les perspectives d'avenir aux étudiantes et étudiants.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence, la diversité des expertises et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- La qualité de l'environnement scientifique et le rayonnement des chaires de recherche.
- L'interdisciplinarité du baccalauréat intégré en économie et politique.
- La diversité et la multidisciplinarité des baccalauréats, qui permettent d'avoir une vision globale des enjeux.
- Les bases rigoureuses en méthodologie et l'initiation à la recherche au sein du baccalauréat en science politique.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf

- La diversité des stages et des milieux de stage du baccalauréat en science politique.
- L'attractivité du doctorat en science politique.
- La qualité de l'enseignement.
- La qualité de l'encadrement à la maîtrise recherche et au doctorat.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant le baccalauréat en science politique

- R3** Que l'on couvre les domaines importants et en émergence au baccalauréat en science politique, dont la politique du Canada et du Québec, la politique des États-Unis et la politique municipale.
- R5** Que l'on mène une réflexion sur le niveau exigé en anglais au baccalauréat en science politique et que l'on s'assure que les activités du programme permettent d'atteindre le niveau requis.
- R12** Que l'on développe des activités expérientielles au sein des cours, en vue d'optimiser les apprentissages au baccalauréat en science politique.

Recommandation visant le baccalauréat intégré en économie et politique

- R14** Que l'on transmette par le biais des cours intégrateurs du baccalauréat intégré en économie et politique les informations relatives aux profils, aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures et aux professions et employeurs potentiels.

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat en science politique

- R7** Que l'on évalue la possibilité de distinguer davantage l'offre de cours à la maîtrise et au doctorat en science politique.
- R8** Que l'on révise l'examen rétrospectif et que l'on uniformise et diffuse ses critères d'évaluation afin notamment d'assurer la transparence et l'équité du processus.
- R10** Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formées à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique.
- R15** Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat.
- R16** Que l'on clarifie et que l'on informe les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat du soutien financier offert.

Recommandations visant plusieurs programmes

- R4** Que l'on réévalue les méthodes de sélection au baccalauréat en science politique et au baccalauréat intégré en économie et politique et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R6** Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option de tous les programmes en science politique et au sein des concentrations du baccalauréat en science politique, dont les structures doivent être révisées et l'information pertinente mieux communiquée aux étudiantes et étudiants.
- R9** Que les cours de méthodologie du baccalauréat en science politique et du baccalauréat intégré en économie et politique intègrent les outils et logiciels pertinents.
- R13** Que l'on diversifie les moyens de communication dans les programmes en science politique, en vue d'informer adéquatement des profils offerts, des programmes d'études supérieures, des modalités d'accélération des études et des professions et employeurs potentiels.
- R18** Que l'on formalise, selon une approche-programme, les mécanismes de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant et que l'on s'assure qu'ils connaissent les objectifs de formation de chaque programme en vue de se les approprier et de les bonifier.

Recommandations de conformité aux politiques et règlements de l'Université Laval

- R1** Que l'on poursuive et mène à terme le travail sur la formulation des objectifs du baccalauréat en science politique et qu'on les présente dans la description officielle.
- R2** Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche et qu'on les présente dans la description officielle.
- R11** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et les étudiants des baccalauréats ont atteint les objectifs relatifs à l'éthique et à la déontologie et que les étudiantes et étudiants du baccalauréat en science politique atteignent les objectifs liés au développement durable.
- R17** Que l'on systématise l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.
- R19** Que l'on respecte le Règlement des études quant au processus de nomination et à la durée du mandat de la direction de programme du baccalauréat intégré en économie et politique.

SUGGESTIONS

- S1** Que les programmes de maîtrise et de doctorat en science politique couvrent les secteurs en émergence.
- S2** Que l'on fasse plus de reconnaissances d'acquis scolaire aux cycles supérieurs, particulièrement au doctorat.
- S3** Que l'on poursuive les efforts de promotion du baccalauréat intégré en économie et politique en vue de mieux mettre en valeur l'interdisciplinarité du programme et d'augmenter l'effectif étudiant.
- S4** Que l'on informe et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants réalisant un stage aux baccalauréats et à la maîtrise en science politique.

- S5** Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration destinées aux étudiantes et étudiants de l'international, en vue de favoriser un meilleur climat d'étude et une bonne expérience étudiante en science politique.
- S6** Que l'on s'assure que les membres du corps professoral et enseignant sont sensibilisés à la présence des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique au sein de leurs cours.
- S7** Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche en science politique bénéficient d'une direction de recherche dès leur admission.

**Évaluation périodique des programmes de
baccalauréat, maîtrise et doctorat en science politique et de
baccalauréat intégré en économie et politique**

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE
de la Faculté des sciences sociales

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

15 janvier 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Dans son rapport synthèse d'évaluation, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrises et de doctorat en science politique, et de baccalauréat intégré en économie et politique sont pertinents et de qualité. Les principales forces soulignées par le CIEP sont les suivantes :

- La compétence, la diversité des expertises et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- La qualité de l'environnement scientifique et le rayonnement des chaires de recherche.
- L'interdisciplinarité du baccalauréat intégré en économie et politique.
- La diversité et la multidisciplinarité des baccalauréats, qui permettent d'avoir une vision globale des enjeux.
- Les bases rigoureuses en méthodologie et l'initiation à la recherche au sein du baccalauréat en science politique.
- La diversité des stages et des milieux de stage du baccalauréat en science politique.
- L'attractivité du doctorat en science politique.
- La qualité de l'enseignement.
- La qualité de l'encadrement à la maîtrise recherche et au doctorat.

Le CIEP a par ailleurs formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du CIEP.

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement.

Les programmes de baccalauréat, de maîtrises et de doctorat en science politique, ainsi que de baccalauréat intégré en économie et politique sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de la discipline « science politique » est sous la responsabilité du Département de science politique, alors que celle en « économie et politique » est sous la responsabilité du Département d'économique.

Baccalauréat en science politique

Le baccalauréat en science politique offre une formation centrée sur la compréhension et l'analyse critique des phénomènes politiques et de leurs implications sur le plan local, national et international. Il permet d'explorer diverses perspectives d'étude et d'ancrer l'acquisition de connaissances sur de solides bases théoriques et méthodologiques. Les compétences acquises trouvent une application pratique dans la majorité des cours, de même que dans le cadre de stages, d'exercices de simulation et d'expériences à l'étranger.

La personne diplômée du baccalauréat en science politique étudie les systèmes et les institutions en vue d'acquérir et de transmettre une meilleure compréhension des phénomènes et des mouvements politiques locaux, nationaux et internationaux. À cette fin, elle analyse, explique et commente l'actualité, dégage les enjeux et les facteurs d'influence à l'origine des événements et des décisions politiques et tente

d'en prévoir les conséquences. Son analyse lui permet de formuler des avis et des recommandations permettant ainsi à des gestionnaires de prendre des décisions justes et éclairées. Elle peut aussi être amenée à collaborer au développement et à la promotion d'événements ou de projets collectifs. Plusieurs personnes diplômées sont également journalistes, entre autres politiques. Ces compétences sont reconnues dans le secteur public, parapublic, médiatique, associatif et privé. Peu importe le milieu de l'emploi, la personne diplômée en science politique contribue pleinement à la vie démocratique de la société en étant une citoyenne informée et responsable.

Les études aux cycles supérieurs sont souvent exigées pour les postes en recherche et en analyse et sont un atout pour les mandats de plus grandes responsabilités professionnelles. Le baccalauréat en science politique mène d'ailleurs à des études aux cycles supérieurs, notamment en science politique, en affaires publiques, en études internationales, en journalisme et en relations publiques.

Baccalauréat intégré en économie et politique

Le programme de baccalauréat intégré en économie et politique a été créé en décembre 2000 et implanté à l'automne 2001. Ce programme offre à l'étudiante ou à l'étudiant une perspective globale de l'économie et de la politique, tout en permettant l'acquisition de connaissances sur le plan des techniques d'analyse des comportements économiques et politiques et des mécanismes politiques et administratifs propres à certains pays.

Le baccalauréat intégré en économie et politique forme des personnes polyvalentes et mène à un vaste choix d'emplois dans des secteurs d'activité variés. Dans le cadre de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant développe un esprit critique à l'égard des divers enjeux de notre société. Elle ou il sera apte à recueillir des données, à les codifier, à les organiser et à les interpréter pour en fournir une analyse critique dont il diffusera les résultats. Les conclusions d'analyse peuvent servir à expliquer les phénomènes relatifs à l'exercice du pouvoir ou à présenter différents enjeux sociaux, économiques et politiques. L'étudiante ou l'étudiant pourra formuler des recommandations et participer à l'élaboration ou à l'évaluation de politiques. Les connaissances économiques et politiques étant de plus en plus complémentaires, le programme devrait intéresser l'étudiante ou l'étudiant désireux de poursuivre une carrière comme analyste, chroniqueur et journaliste, spécialiste en administration publique et privée, en relations publiques, en diplomatie, en développement économique et en animation communautaire.

Le programme vise également à former les étudiantes et les étudiants afin qu'ils poursuivent des études de cycles supérieurs, notamment en affaires publiques, économique, études internationales et science politique. L'excellente réputation du baccalauréat intégré en économie et politique a permis à plusieurs diplômées et diplômés de faire des études de maîtrise ou de doctorat dans des établissements prestigieux du monde entier.

Maîtrises (professionnelle et recherche) en science politique

Le programme de maîtrise professionnelle en science politique permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une expérience en milieu de travail en lien avec leur formation en science politique. Au terme du programme, l'étudiante ou l'étudiant saura définir un problème ou un enjeu politique et l'examiner en appliquant les méthodes et les concepts propres à ce domaine. Lors du stage de formation pratique, elle ou il aura l'occasion de mettre à profit les connaissances et les habiletés acquises au cours de sa scolarité. Quant au programme de maîtrise recherche en science politique, il est axé sur l'apprentissage des méthodes de recherche, de la délimitation d'un problème à sa résolution et à la diffusion des résultats. Il permet d'acquérir une expérience de travail scientifique autonome. L'étudiante ou l'étudiant doit rédiger un mémoire lié à l'un des champs de la science politique soit idées politiques, politiques et management publics, politique comparée et sociologie politique, relations internationales et politique québécoise et canadienne. Il y a aussi de nombreuses occasions de formation ou de participation à des projets de recherche qui leur sont offertes.

La personne diplômée de la maîtrise (professionnelle et recherche) en science politique est ainsi en mesure de dégager les enjeux et les facteurs d'influence à l'origine des événements et des décisions politiques, et tente d'en prévoir les effets. Les principales fonctions qui lui sont confiées sont la recherche, la consultation, la rédaction, l'analyse et l'élaboration de politiques. La personne diplômée peut œuvrer dans le secteur des affaires publiques (relations avec la presse, événements, promotion des intérêts et analyse politique) ou en journalisme. Elle analyse les enjeux et prépare des rapports. De plus, elle peut être amenée à siéger à des comités, à préparer et à animer des activités propres au fonctionnement du gouvernement ou de l'organisme pour lequel elle est à l'emploi (ex. : élections, missions internationales, affaires provinciales ou fédérales). Il est également possible d'acquérir une solide formation en analyse de données et en codage informatique.

Doctorat en science politique

Le doctorat en science politique permet à l'étudiante ou à l'étudiant de contribuer de façon originale au développement de la science politique. L'étudiante ou l'étudiant mènera un projet de recherche autonome dans l'un des champs¹ de la science politique et rédigera une thèse, témoignant de son expertise. Elle ou il étudiera les rapports entre la science politique et d'autres domaines de connaissances du point de vue de la méthode, de la théorie et de l'explication. L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de décrire et de mettre en perspective des problématiques de son domaine de spécialisation et d'un autre champ.

Le programme de doctorat forme des spécialistes en science politique qui ont accès à des possibilités d'emplois variées. La personne diplômée analyse et élabore des politiques publiques, conseille et encadre les institutions publiques ou privées, et offre des consultations auprès d'organismes et d'institutions. Elle est également une ressource de choix par sa contribution à diverses prises de décision. Elle peut faire partie d'équipes de direction dans des organisations. Elle peut se diriger vers la recherche fondamentale ou appliquée, où ses qualités de chercheuse autonome sont reconnues. Elle apporte une contribution aux connaissances en science politique, et divulgue ses résultats dans des publications scientifiques et lors de conférences. Elle sait prendre la responsabilité d'un projet d'étude : monter et diriger une équipe de recherche, établir le plan d'action et le budget, tout en assumant l'encadrement et la prise de décision de l'étude. Le doctorat donne aussi accès à l'enseignement universitaire, ce qui permet de présenter l'état des connaissances actuelles du domaine de la politique et les résultats de recherche à la communauté étudiante.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on poursuive et mène à terme le travail sur la formulation des objectifs du baccalauréat en science politique et qu'on les présente dans la description officielle.

A- 1.1 Mettre à jour les objectifs du baccalauréat en science politique et élaborer un profil de sortie

La direction de programme, en collaboration avec le comité de programme et à la suite d'une consultation auprès du corps professoral, a procédé au cours de l'automne 2024 à une révision des objectifs du programme et à l'élaboration d'un profil de sortie. Cette révision tient compte des recommandations et suggestions du CIEP et des nouvelles compétences générales de baccalauréat adoptées par l'Université

¹ À l'exception du champ « Politique québécoise et canadienne ».

Laval en juin 2024. Une version finale des nouveaux objectifs et du profil de sortie, validée par le corps professoral, sera adoptée par le comité de programme avant la fin de l'année 2024.

A-1.2 Publier les nouveaux objectifs du baccalauréat en science politique dans la description officielle des programmes

Une nouvelle description officielle du programme, cohérente avec les nouveaux objectifs et le profil de sortie, sera adoptée au début de 2025 afin qu'elle soit en vigueur à l'automne 2025.

A-1.3 S'assurer que les activités obligatoires du baccalauréat en science politique sont en adéquation avec les objectifs du programme

La direction de programme, avec l'aide d'un conseiller pédagogique du Centre de services en technologies de l'information et en pédagogique (CSTIP), s'est doté d'une feuille de route prévoyant, au cours de l'année 2025, un examen de la concordance des activités obligatoires du baccalauréat avec le nouveau profil de sortie. S'il y a lieu, le comité de programme apportera les modifications requises aux activités obligatoires du programme qui entreront en vigueur à l'automne 2026.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Définir des objectifs de formation du programme.
- Assurer la cohérence du programme.
- Encourager la concertation entre les membres du corps professoral.

R2 - Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche et qu'on les présente dans la description officielle.

A-2.1 Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise en science politique, en réviser les objectifs et les publiciser dans la description officielle des programmes

Cette action sera réalisée à partir de la session automne 2025 par la direction des programmes et le comité de programmes, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique du CSTIP ou du Service de soutien à l'enseignement (SSE). Ces personnes s'assureront que les objectifs des programmes de maîtrise respectent les articles 2.17 et 2.19 du Règlement des études. Le corps professoral du Département de science politique sera également sollicité afin de s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des professeures et professeurs aux orientations proposées. Les orientations et les objectifs révisés seront par la suite publicisés dans la description officielle de chaque programme de maîtrise.

A-2.2 S'assurer que la structure de chacun des cheminements des programmes de maîtrise permet d'atteindre les objectifs

La direction des programmes et le comité de programmes s'assureront que les structures de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche permettent d'atteindre les objectifs qui auront été révisés lors de la réalisation de l'action 2.1.

La structure de la maîtrise professionnelle sera différenciée de la maîtrise recherche par l'ajout de deux spécialisations, l'une portant sur la politique québécoise et canadienne et l'autre sur la politique internationale. Cette restructuration donnera une orientation très claire quant aux champs de compétences développés dans le cadre de ce programme, avec des cours pertinents pour chacun des deux

parcours, en plus des cours en commun. Les concentrations de la maîtrise professionnelle seront donc abolies.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux étudiantes et étudiants de choisir entre deux programmes de maîtrise ayant des orientations et des objectifs de formation distincts.
- Proposer, pour chacune des maîtrises, une structure de programme cohérente avec l'orientation et les objectifs.
- Revitaliser la maîtrise professionnelle et attirer des candidatures intéressées par les études supérieures, mais ne désirant pas une formation axée sur la recherche.
- Augmenter la taille des cohortes à moyen terme (3 ans).

R3 - Que l'on couvre les domaines importants et en émergence au baccalauréat en science politique, dont la politique du Canada et du Québec, la politique des États-Unis et la politique municipale.

A-3.1 Assurer la mise à l'horaire régulière des cours à option déjà existants portant sur la politique au Canada et au Québec

Les cours POL-2202 *Administrations publiques canadiennes et québécoises*, POL-2401 *Les partis politiques au Québec et au Canada*, POL-2405 *Le comportement électoral au Québec et au Canada*, POL-2209 *Politiques autochtones au Canada* et POL-2417 *Parlementarisme comparé : Québec-France* seront mis à l'horaire au moins une fois tous les deux ans.

A-3.2 Prioriser la politique des États-Unis dans le Plan de déploiement des effectifs du Département de science politique et assurer la mise à l'horaire régulière de cours couvrant ce domaine

Une embauche prioritaire sur la politique des États-Unis est prévue au Plan de déploiement des effectifs du Département de science politique 2021-2025. Cette embauche devrait pouvoir se faire durant les deux à trois prochaines années. Par ailleurs, le cours POL-2200 *Institutions politiques américaines* sera mis à l'horaire une fois tous les deux ans et, à la faveur de cette embauche, au moins un nouveau cours sur la politique des États-Unis sera créé.

A-3.3 Prioriser la politique municipale et locale dans le Plan de déploiement des effectifs du Département de science politique et créer de nouveaux cours couvrant ce domaine

Faute de ressources professorales spécialisées dans ce domaine, le programme n'offre plus de cours couvrant la politique municipale. Toutefois, le Département de science politique a obtenu l'ouverture d'un poste dans ce domaine prioritaire qui devrait mener à une embauche en juillet 2025. À la faveur de cette prochaine embauche, au moins un cours de base sera créé sur la politique municipale et locale et mis à l'horaire régulièrement.

R4 - Que l'on réévalue les méthodes de sélection au baccalauréat en science politique et au baccalauréat intégré en économie et politique et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année.

A-4.1 Mener une réflexion sur les méthodes de sélection au baccalauréat en science politique et au baccalauréat intégré en économie et politique, en tenant compte des programmes comparables à l'Université et au Québec

Les deux baccalauréats exigent une cote de rendement au collégial (CRC) minimale de 22, comme tous les programmes de baccalauréat non contingentés de la Faculté. Une réflexion sera menée sur la possibilité de retirer les cours compensateurs préuniversitaires de la scolarité préparatoire exigée pour les candidatures ne satisfaisant pas cette exigence minimale. Cette analyse tiendra notamment compte des programmes comparables (ex. : le baccalauréat en science politique et le baccalauréat en économie et politique de l'Université de Montréal exigent une CRC minimale de 24).

A-4.2 Mieux suivre les étudiantes et les étudiants de première année de baccalauréat

À partir de la session d'automne 2025, les conseillères à la gestion des études responsables des programmes de baccalauréat en science politique et de baccalauréat intégré en économie et politique veilleront à suivre les étudiantes et les étudiants de première année. Cette analyse, réalisée à partir de l'outil d'appui à la réussite, permettra de voir comment se déroule l'intégration de ces étudiantes et étudiants. Par exemple, celles et ceux ayant une moyenne inférieure à 2 ou avec des échecs seront avisés des ressources et services disponibles à l'Université, à la Faculté (ex. : Centre d'appui à la réussite) et au département (ex. : formations complémentaires de la bibliothèque, mentorat, tutorat, ateliers), par courriel ou lors d'une rencontre avec la conseillère à la gestion des études.

A-4.3 Mieux informer les étudiantes et les étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique du programme de tutorat par les pairs offert par le Département d'économique

Le programme de tutorat par les pairs offert au Département d'économique est reconduit et publicisé chaque année sur la page Web du programme qui se trouve sur monPortail et par courriel directement aux étudiantes et étudiants. À noter que ce tutorat est déjà majoritairement utilisé par les étudiantes et les étudiants de première année. Néanmoins, ce tutorat fera l'objet d'une meilleure publicité auprès des étudiantes et étudiants de première année, notamment lors de la séance d'accueil des nouveaux étudiants et dans le premier cours intégrateur du programme, soit GPL-1009 *Séminaire d'économie et politique*.

Le tutorat sera aussi plus explicitement ouvert aux étudiantes et aux étudiants en scolarité préparatoire du baccalauréat intégré en économie et politique. Cela sera clairement indiqué sur le site Web du programme qui se trouve sur monPortail, où figurent les horaires et les capsules de présentation des tutrices et tuteurs.

A-4.4 Clarifier les cheminements des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique vers les études supérieures

De nouveaux documents de cheminement ont été produits par la direction de programme pour orienter et faciliter l'accès des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique aux études supérieures à l'Université Laval, et pour attirer plus d'étudiantes et étudiants internationaux (voir suggestion 3.1).

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Accroître les admissions locales et internationales.

- Favoriser la rétention au sein du baccalauréat intégré en économie et politique.
- Contribuer à améliorer la réussite des étudiantes et étudiants.

R5 - Que l'on mène une réflexion sur le niveau exigé en anglais au baccalauréat en science politique et que l'on s'assure que les activités du programme permettent d'atteindre le niveau requis.

A-5.1 Abaisser le niveau exigé en anglais de ANL-3020 *Advanced English II* à ANL-3010 *Advanced English I*

Une réflexion a été entamée à l'automne 2024 par la direction de programme, en collaboration avec le comité de programme et en concertation avec les membres du corps professoral. Une évaluation du niveau d'anglais requis (actuellement, réussite du cours ANL-3020 *Advanced English II* ou résultat égal ou supérieur à 63 au test VEPT) a été menée sur la base des données fournies par l'École des langues. Il a été décidé de maintenir une exigence supérieure au niveau institutionnel (ANL-2020), lequel ne permet pas une maîtrise suffisante des sources empiriques nécessaires à la bonne réussite des activités d'enseignement de deuxième et de troisième années et à l'exercice des métiers du politique, mais de ramener ce niveau à ANL-3010 *Advanced English I*. Cette exigence entrera en vigueur à l'automne 2025.

A-5.2 S'assurer que le niveau exigé en anglais est acquis dans les activités du baccalauréat en science politique

Au total, 58 % des personnes admises au programme satisfont immédiatement l'exigence actuelle relative à l'anglais (résultat de 63 au test VEPT administré par l'École de langues) ou se qualifient pour le cours ANL-3020 *Advanced English II* dont la réussite permet aussi de satisfaire l'exigence actuelle. Dans ce contexte, l'exigence d'une scolarité obligatoire de 9 crédits consacrée aux cours de langue (règle 3) est devenue un irritant important, surtout pour celles et ceux qui optent pour un Profil international ou un stage. Le CIEP remarque que pareille exigence est inusitée, tant à l'Université Laval que dans les programmes comparables d'autres universités. Cette règle sera donc éliminée et, dès l'automne 2025, les personnes étudiantes qui ont besoin d'une formation en anglais pour satisfaire l'exigence de diplomation pourront utiliser à cette fin le bloc de cours à option hors discipline, auquel 6 crédits seront ajoutés. Cet exercice sera fait en s'assurant de respecter les nouvelles compétences générales, ainsi que les nouvelles règles de composition des baccalauréats (articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études).

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Alléger la structure du programme en retirant l'obligation de réussir trois cours de langue seconde, quel que soit le niveau d'anglais démontré.

R6 - Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option de tous les programmes en science politique et au sein des concentrations du baccalauréat en science politique, dont les structures doivent être révisées et l'information pertinente mieux communiquée aux étudiantes et étudiants.

A-6.1 Actualiser l'offre de cours des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en science politique

La révision des objectifs du baccalauréat en science politique et l'adoption d'un profil de sortie (voir recommandation 1) permettront à la direction de programme, avec l'aide des membres du comité de programme, de valider la pertinence et d'actualiser l'offre des cours à option. Ce travail de mise en

concordance des cours à option suivra celui mené en 2025 sur les activités de formation obligatoires et doit aboutir à l'automne 2026.

Quant aux nouvelles structures de la maîtrise (professionnelle et recherche) en science politique (voir recommandation 2), elles permettront de diminuer de manière substantielle le nombre de cours à option (sigles 6000 et 7000) et de créer des cheminements de cours obligatoires mieux adaptés et plus logiques. Les étudiantes et étudiants de la maîtrise auront ainsi une idée claire des cours à suivre et, surtout, quand les suivre. Par ailleurs, la rationalisation de l'offre des cours à la maîtrise aura un impact sur l'offre de cours de la règle 3 au doctorat, puisque cette dernière est composée de cours de sigle 7000 (intercycle), à l'exception du cours POL-8002.

A-6.2 Informer suffisamment à l'avance les étudiantes et étudiants de l'offre de cours à option

Chaque année, les étudiantes et les étudiants seront informés des cours à l'horaire pour l'année suivante, et ce, dès que possible. La liste offerte à la session d'automne sera confirmée dès que la mise à l'horaire pour l'automne sera effectuée et publicisée. La même action sera répétée en vue de la session d'hiver et de la session d'été. Les étudiantes et les étudiants seront également informés de la non-tenue éventuelle d'un cours dès que possible. De plus, lors des journées d'accueil, les étudiantes et les étudiants seront informés du fait que ce ne sont pas tous les cours à option qui sont offerts chaque année.

A-6.3 Mener une réflexion sur l'opportunité de restructurer ou d'abolir les concentrations du baccalauréat en science politique

Les concentrations actuellement offertes au baccalauréat en science politique ont été instaurées à l'automne 2018. Elles constituent un outil apprécié de visibilité de domaines de spécialisation pour lesquels le Département de science politique possède une expertise reconnue. Cependant, le CIEP fait remarquer que seulement 13 % des personnes inscrites au programme choisissent une concentration, les autres préférant un cheminement sans concentration. De plus, la structure des concentrations pose un problème dans la mesure où elle peut avoir comme effet de restreindre plutôt que d'accroître le nombre de cours qu'une étudiante ou qu'un étudiant peut choisir dans un domaine de concentration donné. Aussi, dans le cadre de la mise en concordance de l'offre de cours avec les nouveaux objectifs et le profil de sortie (voir action 6.1), une réflexion sur la pertinence des concentrations sera menée et, le cas échéant, une modification de la structure du programme sera validée à l'automne 2026 et implantée au cours de l'année universitaire 2026-2027.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Structurer l'offre de cours et profiter d'un effet cohorte plus fort.
- S'assurer que le répertoire reflète l'offre réelle de cours.
- Mieux baliser et faciliter les choix de cours des étudiantes et étudiants.
- S'assurer que les cours à option offerts dans les programmes sont pertinents.
- Favoriser le bon cheminement et la réussite des étudiantes et étudiants.

R7 - Que l'on évalue la possibilité de distinguer davantage l'offre de cours à la maîtrise et au doctorat en science politique.

A-7.1 Optimiser l'offre de cours afin d'élargir les choix pour les étudiantes et étudiants du doctorat qui ont complété une maîtrise en science politique à l'Université Laval

Actuellement, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise en science politique doivent suivre des cours synthèses dans les différents champs de la discipline (POL-7019, POL-7038, POL-7047, POL-7053, POL-7075), soit 6 crédits à la maîtrise professionnelle et de 6 à 12 crédits à la maîtrise recherche. Ces cours sont également offerts dans le cadre de la règle 1 du programme de doctorat en science politique (6 crédits). Par conséquent, une personne diplômée de la maîtrise en science politique qui souhaite poursuivre ses études au doctorat en science politique dispose d'un choix limité de cours dans les champs.

La révision des programmes de maîtrise en science politique (voir recommandation 2) entraînera une refonte de l'offre de cours. Ainsi, dans les nouvelles versions des programmes, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise professionnelle ne pourront plus suivre de cours synthèses, ceux-ci étant remplacés par des cours associés aux nouvelles spécialisations (voir action 2.2). Quant aux étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche, ils devront compléter 3 crédits (1 cours) dans l'un des cinq champs, au lieu de 6 à 12 crédits (2 ou 3 cours).

Cette restructuration des programmes de maîtrise offrira ainsi un plus grand choix de cours dans les champs pour les étudiantes et étudiants qui feront la transition de la maîtrise recherche au doctorat. Elle permettra également aux doctorantes et doctorants d'être davantage représentés dans les cours spécifiques aux champs, car les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche suivront moins de cours synthèses.

En ce qui concerne les personnes diplômées de la maîtrise qui auront déjà suivi un cours dans le champ dans lequel elles souhaitent se spécialiser au doctorat, elles seront dirigées vers le cours POL-8002 *Lectures dirigées II*, qui leur permettra d'approfondir leur sujet d'étude et de préparer leur examen rétrospectif.

Résultats escomptés :

- Offrir plus de choix de cours pour les étudiantes et étudiants du doctorat ayant complété une maîtrise en science politique.
- Permettre aux doctorantes et aux doctorants de se retrouver davantage dans les cours synthèses de champs de la discipline.

R8 - Que l'on révise l'examen rétrospectif et que l'on uniformise et diffuse ses critères d'évaluation afin notamment d'assurer la transparence et l'équité du processus.

A-8.1 Clarifier et mieux communiquer les objectifs et les critères d'évaluation de l'examen rétrospectif

Le rapport synthèse d'évaluation souligne avec justesse le fait qu'au Département de science politique, le modèle de l'examen rétrospectif est « un hybride entre le modèle canado-américain et le modèle continental européen ». Cette hybridité crée une certaine confusion. Sans la remettre en question, il importe de mieux communiquer les objectifs et les critères d'évaluation aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux professeures et professeurs. Préalablement, la direction de programme veillera à clarifier la description officielle de l'examen rétrospectif, ainsi que le formulaire d'évaluation. Pour ce faire, elle va se référer au guide et aux conseils formulés par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La documentation relative à l'examen rétrospectif sera par la suite mise à jour et déposée sur le site Web du programme. Cette action sera réalisée au plus tard à l'automne 2025.

A-8.2 Réviser de façon biannuelle les listes de lectures

La direction de programme réunira l'ensemble des professeures et professeurs de chacun des cours synthèses de champs de la discipline, afin de mettre à jour les listes de lectures. Chaque fois, la professeure ou le professeur qui enseigne le cours synthèse de champ assumera la coordination pédagogique de la révision afin de mieux intégrer cette liste de lecture. Cet exercice se fera une fois tous les deux ans. Les listes de lecture actualisées seront par la suite déposées sur le site Web du programme.

A-8.3 Reconnaître la « politique québécoise et canadienne » comme un 5^e champ aux fins de l'examen rétrospectif

L'examen rétrospectif est un exercice d'érudition et d'approfondissement des connaissances de l'étudiante ou de l'étudiant. Il comporte une composante générale et une composante spécifique. La première fait référence à l'ensemble des connaissances générales dans le champ dans lequel s'inscrit le projet de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant. La seconde renvoie au domaine de concentration dans lequel se situe son projet. Actuellement, quatre champs sont offerts à l'étudiante ou l'étudiant, soit idées politiques, politiques et management public, politique comparée et sociologie politique, relations internationales. Le champ de la politique québécoise et canadienne n'est toutefois pas reconnu.

Cette action, qui sera réalisée au plus tard à l'automne 2025, permettra de rendre l'offre cohérente avec les cours de la règle 1, qui inclut les cinq champs en science politique, y compris la politique québécoise et canadienne. Cela permettra également de répondre, en partie, à la critique selon laquelle les listes de lectures ne reflètent pas toujours le champ dans lequel s'inscrit la thèse, particulièrement en ce qui concerne le champ de la politique québécoise et canadienne. Cette action impliquera aussi la création d'une cinquième liste de lectures.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Communiquer plus clairement les objectifs et les exigences de l'examen rétrospectif.
- Réduire les incertitudes des étudiantes et étudiants en ce qui concerne l'examen rétrospectif.
- S'assurer que la liste de lectures reflète le champ dans lequel s'inscrit la thèse de l'étudiante ou l'étudiant.

R9 - Que les cours de méthodologie du baccalauréat en science politique et du baccalauréat intégré en économie et politique intègrent les outils et logiciels pertinents.

A-9.1 Intégrer des cours sur les outils et logiciels pertinents dans le cadre du baccalauréat intégré en économie et politique

Le baccalauréat intégré en économie et politique offre de nombreux cours qui portent sur les outils et logiciels pertinents pour le programme, notamment ECN-2090 *Logiciels et analyse de données*, ECN-4050 *Programmation et méthodes numériques en recherche* et ECN-3000 *Introduction à l'économétrie*, ou encore POL-1010 *Structuration de la recherche*, POL-2000 *Méthodologie quantitative*, POL-2001 *Méthodologie qualitative*. Ces cours sont régulièrement mis à jour par les enseignantes et enseignants. À partir de l'automne 2025, de nouveaux cours d'informatique ou de génie logiciel seront introduits au programme, par exemple IFT-1004 *Algorithmique et programmation*, IFT-1006 *Programmation avancée en C++* et IFT-2004 *Modèles et langages des bases de données* et GLO-4035 *Bases de données avancées*.

A-9.2 Intégrer des cours sur l'analyse computationnelle des données dans le cadre du baccalauréat en science politique

Depuis l'hiver 2022, une introduction à l'analyse computationnelle des données a été incorporée au contenu du cours obligatoire POL-2000 *Méthodologie quantitative*. À l'été 2025, le Département de science politique accueillera un nouveau professeur spécialiste de l'analyse computationnelle des données politiques. Celui-ci collabore déjà avec deux membres du corps professoral actuel, dont le titulaire de la Chaire de leadership en enseignement des sciences sociales numériques, à l'élaboration de formations dans ce domaine.

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants d'avoir accès aux domaines en émergence en informatique et dans les sciences des données liées aux données massives et à l'IA.

R10 - Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formées à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique.

A-10.1 Rendre le cours POL-6078 *Outils numériques de recherche* accessible à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants

Ce cours offre une immersion dans les outils numériques de la recherche, transcendant les frontières entre analyse quantitative et qualitative. Les apprentissages portent sur l'utilisation des logiciels d'analyse de données, des plateformes de communication, des applications de gestion d'équipes et de projets, et des outils de publication numérique. Ce cours permet également de développer une maîtrise des outils de recherche et de communication scientifique. Il est actuellement offert dans le cadre de la maîtrise professionnelle en science politique. Dès l'automne 2025, ce cours sera également offert aux étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche.

A-10.2 S'assurer que les cours synthèses de champs de la maîtrise recherche et du doctorat en science politique préparent les étudiantes et étudiants à la recherche et à la communication scientifique

Comme mentionné à l'action 7.1, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche devront compléter un cours parmi les cinq cours synthèses de champs, alors que ceux au doctorat devront en suivre deux. Ces étudiantes et étudiants seront donc bien préparés à la recherche et à la communication scientifique. Les directions et comités de programme inviteront les professeures et professeurs responsables de ces cours synthèses à organiser des activités pour développer des compétences de rédaction scientifique (revue critique de l'état du savoir, collecte de données, etc.), mais aussi de communication scientifique (rédaction de proposition pour un colloque, mini-colloque, etc.).

A-10.3 Mieux publiciser les activités de formation méthodologique et de communication scientifique offertes par la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Malgré l'utilisation intensive des courriels pour partager et diffuser l'information auprès des étudiantes et étudiants, plusieurs se plaignent de manquer d'information. Les directions des programmes de maîtrises et de doctorat planteront, avec l'aide de l'équipe en communication de la Faculté des sciences sociales, des canaux de communication plus appropriés où l'information sur les activités de formation

méthodologie et de communication scientifique pourra circuler organiquement et par des communications officielles (voir actions 13.2 et 15.1).

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation rigoureuse en méthodologie de la recherche afin de les accompagner dans la réalisation de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat.
- S'assurer que les étudiantes et étudiants sont davantage formés en communication scientifique.

R11 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et les étudiants des baccalauréats ont atteint les objectifs relatifs à l'éthique et à la déontologie et que les étudiantes et étudiants du baccalauréat en science politique atteignent les objectifs liés au développement durable.

A-11.1 Ajouter deux cours d'éthique à option au baccalauréat intégré en économie et politique

À partir de l'automne 2025, le cours POL-2514 *Marché et morale* et PHI-3900 *Éthique et professionnalisme* seront ajoutés au programme comme cours à option. À noter que le programme intègre déjà un cours à option d'introduction à l'éthique dans sa règle 4, soit PHI-1002 *Introduction à l'éthique*.

A-11.2 Enchâsser dans les objectifs du baccalauréat en science politique l'acquisition de compétences éthiques et déontologiques et de compétences analytiques liées au développement durable

Les nouveaux objectifs du baccalauréat en science politique (voir action 1.1) viseront la formation de personnes diplômées possédant « l'esprit critique et la culture éthique nécessaires pour exercer avec jugement et intégrité les métiers du politique ». Les membres du corps professoral seront incités à aborder directement ces dimensions dans leurs cours (incluant les cours obligatoires), particulièrement lorsque ceux-ci couvrent l'exercice des professions politiques (élu, fonctionnaire, lobbyiste, journaliste, stratège) et la conduite de recherches sur des sujets humains. L'opportunité d'ajouter un cours sur le sujet sera évaluée. Par ailleurs, l'un des six nouveaux objectifs généraux d'apprentissage du baccalauréat vise explicitement l'acquisition de compétences permettant d'analyser les dimensions politiques des changements sociaux, économiques, technologiques et environnementaux. Le nouveau profil de sortie du programme cible plus précisément les enjeux concernant le climat, l'intelligence artificielle, la désinformation, la mondialisation, les migrations, et les inégalités et exclusions.

A-11.3 Mettre en valeur et assurer la mise à l'horaire régulière des cours à option du baccalauréat en science politique portant sur les thématiques du développement durable

Les cours POL-2207 *Politiques environnementales*, POL-2511 *Politique et justice climatique*, POL-2507 *Théories contemporaines de la justice sociale* font partie des cours du Profil développement durable du baccalauréat en science politique, avec le cours DDU-1000 *Fondements du développement durable* qui est aussi sous la responsabilité du Département de science politique. Il s'agit également de cours à option pour chacun des cheminements du programme. Leur mise à l'horaire régulière, au moins une fois tous les deux ans, sera assurée.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Appliquer l'article 2.11 du Règlement des études.

- Exposer les étudiantes et les étudiants aux questions éthiques afin qu'ils deviennent des citoyens plus sensibles à ces questions, dans leur pratique.

R12 - Que l'on développe des activités expérientielles au sein des cours, en vue d'optimiser les apprentissages au baccalauréat en science politique.

A-12.1 Inclure davantage de modules d'apprentissage expérientiel au sein des cours obligatoires et à option du baccalauréat en science politique

L'apprentissage expérientiel, comme la simulation de négociation, la planification de stratégies électorales ou l'élaboration de plans de communication politique, est déjà intégré à plusieurs cours. De nouveaux modules d'apprentissage expérientiel seront développés en collaboration avec les chaires de leadership en enseignement (Chaire de leadership en enseignement des sciences sociales numériques et Chaire de leadership en enseignement Roméo Dallaire sur les conflits civils et la paix durable) et les autres infrastructures de recherche liées au Département de science politique, comme la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.

A-12.2 Créer une activité *Stage de recherche et intervention* de 6 crédits dans le cadre du baccalauréat en science politique

Plusieurs étudiantes et étudiants intéressés par la recherche et les projets d'intervention réalisent déjà des séminaires de recherche (POL-2601 *Séminaire de recherche I* et POL-2604 *Séminaire de recherche II*) au sein des chaires et autres unités de recherche. La nouvelle activité, qui sera offerte à partir de l'automne 2027, visera à donner une visibilité accrue à cette forme d'apprentissage expérientiel, à mieux structurer l'arrimage entre les besoins en formation et les besoins en recherche, et à donner une meilleure reconnaissance à cette forme d'enseignement dans la charge de travail des enseignantes et enseignants.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de mieux assimiler les concepts théoriques.
- Renforcer l'engagement et la motivation des étudiantes et étudiants.
- Préparer les étudiantes et étudiants à la réaliser du monde professionnel.

R13- Que l'on diversifie les moyens de communication dans les programmes en science politique, en vue d'informer adéquatement des profils offerts, des programmes d'études supérieures, des modalités d'accélération des études et des professions et employeurs potentiels.

A-13.1 Maintenir à jour un site de programme sur monPortail pour le baccalauréat en science politique

Depuis l'automne 2024, un nouveau site de programme est accessible directement à partir du portail personnalisé des personnes étudiantes au baccalauréat en science politique. Cet outil concentre toutes les informations concernant les profils et les modalités de passage aux programmes d'études supérieures s'offrant à ces personnes.

A-13.2 Créer et maintenir à jour une infrastructure de communication dynamique pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise et au doctorat

Les directions des programmes de maîtrises et de doctorat planteront, avec l'aide de l'équipe en communication de la Faculté des sciences sociales, des canaux de communication plus appropriés qui

permettront la création d'un vrai réseau social interne où l'information pourra circuler organiquement et par des communications officielles (voir actions 10.3 et 15.1).

A-13.3 Faire la promotion du passage accéléré au doctorat pour les personnes étudiantes qui entament un programme de deuxième cycle

Les étudiantes et les étudiants seront informés de la possibilité de réaliser un passage accéléré de la maîtrise au doctorat lors des activités d'accueil et des activités ultérieures organisées par la direction de programme. Cette information sera également diffusée sur le site de programme.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Mieux diffuser l'information auprès des étudiantes et étudiants.
- Motiver les étudiantes et étudiants dans leur programme et leur faire prendre conscience des possibilités qui s'offrent à eux en termes de profils offerts, d'études futures et de carrières professionnelles.
- Favoriser la progression des études.

R14- Que l'on transmette par le biais des cours intégrateurs du baccalauréat intégré en économie et politique les informations relatives aux profils, aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures et aux professions et employeurs potentiels.

A-14.1 Informer les étudiantes et les étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique sur les profils, les ressources disponibles, les programmes d'études supérieures, ainsi que les professions et employeurs potentiels dans le cadre de cours intégrateurs

Ces informations seront transmises aux étudiantes et étudiants dès l'automne 2024, dans le cadre du cours obligatoire GPL-1009 *Séminaire en économie et politique*, offert à la première session du programme. Plus précisément, une heure de la première séance sera consacrée exclusivement à rappeler les cheminements possibles dans le programme, les profils disponibles, les possibilités de stages et les ressources disponibles au Service du développement professionnel, et les débouchés. Un CV type de fin de parcours sera aussi présenté par nos conseillers en emploi du Service du développement professionnel, et ce, pour inciter les étudiantes et les étudiants à construire leur propre CV dès le début de leur formation. À noter que le cours GPL-1009 a été restructuré par le nouvel enseignant de ce cours, et que de nombreux intervenants externes issus du monde de l'économie et de la politique présentent des thématiques très diverses et partagent leur expérience du monde professionnel.

Certaines de ces informations seront rappelées en fin de cheminement, dans le cadre du cours obligatoire GPL-3002 *Séminaire d'intégration*. Dans ce cours, des économistes travaillant dans diverses institutions interviennent pour présenter leur parcours.

Par ailleurs, notons que plusieurs séminaires du jeudi-midi organisés au Département d'économique (parfois composés de plusieurs interventions courtes de 15 à 20 minutes) sont destinés spécifiquement aux étudiantes et aux étudiants de nos baccalauréats. Par exemple, des étudiantes et étudiants de nos baccalauréats présentent leur expérience de stage dans le cadre de ce séminaire.

Résultat escompté :

- Motiver les étudiantes et étudiants et leur faire prendre conscience des possibilités qui s'offrent à eux en termes de cheminements, de ressources, d'études futures, de stages et de carrières professionnelles.

R15- Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat.

A-15.1 Créer et maintenir à jour une infrastructure de communication dynamique pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise et au doctorat

Voir action 13.2.

Au sein de la nouvelle infrastructure de communication, les étudiantes et les étudiants seront, par exemple, encouragés à participer à la Journée de la recherche de l'AELIÉS, à l'atelier « Parlons Emplois et Stages » offert par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales. Les étudiantes et les étudiants seront également informés des services offerts par le Service du développement professionnel. De plus, les activités de formation sur le développement des compétences professionnelles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pourront également y être diffusées.

Résultats escomptés :

- Mieux diffuser l'information auprès des étudiantes et étudiants.
- Mieux préparer les étudiantes et les étudiants à intégrer le marché du travail.
- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de se constituer un réseau auprès des professionnelles et professionnels en emploi.

R16- Que l'on clarifie et que l'on informe les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat du soutien financier offert.

A-16.1 Mettre en place une campagne de publicité et d'information sur le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat en science politique

Le Département de science politique, la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales offrent déjà un soutien conséquent pour les étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat. L'information est toutefois malheureusement parcellaire et décentralisée. Les directions des programmes développeront, avec l'aide de l'équipe en communication de la Faculté des sciences sociales, une campagne ciblée qui mettra de l'avant les nombreuses sources de financement institutionnelles et ponctuelles. Cette campagne visera, par exemple, à mieux informer les étudiantes et étudiants des possibilités de financement liées à l'obtention de contrats d'assistantat (enseignement et recherche) et de charges de cours.

Parallèlement à cette campagne qui sera mise en place dès l'automne 2025, les directions des programmes veilleront également à mettre à jour les informations sur le soutien financier qui se trouvent sur les sites Web de la Faculté des sciences sociales et du Département de science politique, ainsi que dans le répertoire du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF). Elles vont aussi élaborer une fiche informative que les professeures et professeurs pourront utiliser dans leurs démarches de recrutement et de suivi des étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés :

- Diffuser l'information sur le soutien financier de façon adéquate.
- Favoriser la persévérance et améliorer le taux de diplomation.

R17- Que l'on systématiser l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.

A-17.1 Sensibiliser les professeures et les professeurs, ainsi que les étudiantes et les étudiants à l'importance et aux avantages d'adopter le plan de collaboration

Chaque année, au début de la session d'automne, les directions de programmes feront un suivi systématique auprès des étudiantes et étudiants pour s'assurer que le plan de collaboration a été discuté et adopté avec la direction de recherche.

Résultats escomptés :

- S'assurer de l'utilisation systématique des plans de collaboration.
- Se conformer à l'article 3.55 du Règlement des études.

R18- Que l'on formalise, selon une approche-programme, les mécanismes de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant et que l'on s'assure qu'ils connaissent les objectifs de formation de chaque programme en vue de se les approprier et de les bonifier.

A-18.1 Tenir régulièrement des rencontres de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant

La révision des objectifs du baccalauréat en science politique et l'élaboration d'un profil de sortie (voir recommandation 1) ont été menées en concertation avec les membres du corps professoral. La direction de programme, en collaboration avec les membres du comité de programme, veillera à la mise en œuvre des modifications à apporter au baccalauréat, en maintenant un dialogue régulier avec les membres du corps professoral et du personnel enseignant, notamment grâce à des rencontres destinées à développer une vision partagée de l'avenir du programme et au développement, en collaboration avec l'équipe de conseillères et de conseillers du CSTIP, d'un outil de consultation.

Le Département d'économique met actuellement en place une approche-programme au baccalauréat en économique, en consultant ses professeures et professeurs, ainsi que le personnel enseignant. Un comité formé de professeures et de professeurs veille à ce que le profil de sortie et les compétences recherchées dans ce programme soient bien connus de l'ensemble du corps professoral et enseignant. Ce comité pourra être chargé de réaliser cette même tâche au baccalauréat intégré en économie et politique, une fois que l'approche-programme sera étendue du baccalauréat en économique. Par ailleurs, au plus tard à l'automne 2025, la direction du baccalauréat intégré en économie et politique s'assurera de respecter les nouvelles règles de composition des baccalauréats (article 2.12 du Règlement des études). Elle s'assurera également, d'ici à l'automne 2027, d'intégrer toutes les compétences générales des baccalauréats (article 2.11 du Règlement des études).

Aux cycles supérieurs, les professeures et professeurs des cinq champs se coordonneront pour la préparation des listes liées aux examens de synthèse et pour l'organisation des activités professionnalisantes des personnes étudiantes (réseautages, rédactions scientifiques, etc.).

A-18.2 S'assurer de diffuser les objectifs de formation de chaque programme

Les objectifs de formation des programmes seront présentés et, au besoin, discutés lors des rencontres de concertation tenues entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- S'approprier les objectifs spécifiques de formation.
- Sensibiliser le personnel enseignant aux nouveaux objectifs généraux de formation du baccalauréat en science politique.
- Favoriser les échanges entre les membres du personnel enseignant.

R19 - Que l'on respecte le Règlement des études quant au processus de nomination et à la durée du mandat de la direction de programme du baccalauréat intégré en économie et politique.

A-19.1 S'assurer de respecter le Règlement des études quant au processus de nomination et la durée du mandat de la direction du baccalauréat intégré en économie et politique

La direction du Département d'économique veillera au respect du Règlement des études, en particulier concernant la durée et le processus de nomination de la direction du programme du baccalauréat intégré en économie et politique.

Résultat escompté :

- Une plus grande clarté du mandat pour la direction de programme du baccalauréat intégré en économie et politique.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1- Que les programmes de maîtrise et de doctorat en science politique couvrent les secteurs en émergence.

AS-1.1 Réformer la maîtrise professionnelle pour couvrir de manière thématique et structurée, sous forme de spécialisations, la politique québécoise et canadienne, et la politique internationale

La maîtrise professionnelle sera entièrement repensée pour offrir des formations thématiques (politique québécoise et canadienne, politique internationale). L'offre de cours sera révisée et réduite pour permettre un cheminement plus structuré, avec des effets de cohorte et de thématization, et une offre de cours qui tient compte des secteurs en émergence.

AS-1.2 S'assurer de couvrir les secteurs en émergence

À l'automne 2024, le Département de science politique a adopté une mise à jour de son Plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche, qui couvre la période 2021-2025. Ce plan a notamment pour objectif de s'assurer que le Département couvre les secteurs importants et en émergence, et que les engagements seront faits en conséquence au cours des prochaines années. Dans ce plan de déploiement, il est précisé que les prochains domaines prioritaires à pourvoir en science politique sont notamment la politique municipale et locale, la sécurité internationale et les études stratégiques, ainsi que la politique des États-Unis. Un nouveau plan couvrant la période 2025-2029 sera adopté à l'automne 2025 et les secteurs de pointe à privilégier seront déterminés de manière collégiale par les membres de l'équipe professorale au terme d'une consultation. Par ailleurs, une refonte des séminaires

de cycles supérieurs est en cours afin de s'assurer de couvrir à la fois les guerres civiles et les conflits stratégiques de nature militaire.

AS-1.3 Mettre en valeur les regroupements de recherche dont les thématiques portent sur les secteurs en émergence (ex. : intelligence artificielle, climat, gouvernance spatiale, réseaux sociaux)

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- S'assurer que les activités des programmes couvrent les secteurs en émergence dans le domaine.
- Offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de suivre des cours qui couvrent les secteurs en émergence dans le domaine.

S2- Que l'on fasse plus de reconnaissances d'acquis scolaire aux cycles supérieurs, particulièrement au doctorat.

AS-2.1 Réfléchir à la façon d'optimiser la reconnaissance des acquis scolaires

Pour ce faire, les directions des programmes de maîtrise et de doctorat veilleront à documenter les enjeux réels liés à la reconnaissance des acquis. Elles s'assureront également que le processus de reconnaissance des acquis est optimal, en particulier pour les personnes qui passent de la maîtrise au doctorat.

S3- Que l'on poursuive les efforts de promotion du baccalauréat intégré en économie et politique en vue de mieux mettre en valeur l'interdisciplinarité du programme et d'augmenter l'effectif étudiant.

AS-3.1 Renforcer la promotion du baccalauréat intégré en économie et politique

La stratégie de promotion des programmes en économique, incluant le baccalauréat intégré en économie et politique, a été renforcée et s'ajoute à la promotion institutionnelle des programmes. L'interdisciplinarité des baccalauréats intégrés est soulignée dans les textes de promotion des programmes et lorsque ceux-ci sont présentés aux étudiantes et étudiants des cégeps. Par ailleurs, le Département d'économique a mis en place une stratégie plus systématique de visite des cégeps de Québec après la rentrée scolaire (une liste de professeurs et professeurs de cégep est systématiquement contactée pour proposer nos interventions), et ce, pour rendre les programmes de baccalauréat plus visibles dans les cégeps.

Le baccalauréat intégré en économie et politique est habituellement moins attractif que le baccalauréat en économique pour les étudiantes et étudiants étrangers, car ces derniers méconnaissent en général les institutions politiques québécoises et canadiennes. Néanmoins, le baccalauréat intégré en économie et politique proposera au courant de la prochaine année un cheminement vers la maîtrise en études internationales sans scolarité préparatoire, ainsi qu'un passage accéléré vers cette maîtrise et/ou un Profil distinction. Ceci devrait contribuer à attirer une clientèle étudiante internationale plus large. D'autres cheminements suggérés dans le programme, plus clairs, ont également été préparés et seront transmis aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans le programme. Notamment, des cheminements qui évitent des scolarités préparatoires dans certaines maîtrises sont maintenant disponibles. Cette plus grande complémentarité du baccalauréat intégré en économie et politique avec divers programmes d'études supérieures offerts à l'Université Laval sera mieux publicisée dans les textes de promotion du programme.

Résultats escomptés :

- Favoriser la rétention des étudiantes et des étudiants au sein du baccalauréat intégré en économie et politique.
- Accroître les admissions locales et internationales.

S4- Que l'on informe et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants réalisant un stage aux baccalauréats et à la maîtrise en science politique.

AS-4.1 Rencontrer les étudiantes et étudiants de la maîtrise professionnelle dès leur entrée dans le programme afin de les sensibiliser aux objectifs et possibilités de stage, en plus de leur présenter les ressources d'aide disponibles à l'Université

À partir de la session d'automne 2026, la direction de programme rencontrera individuellement toutes les personnes étudiantes nouvellement inscrites à la maîtrise professionnelle. Ce sera le moment de présenter les ressources disponibles et le calendrier idéal pour planifier le stage.

AS-4.2 Consolider les informations relatives aux stages offerts au baccalauréat en science politique au sein d'un nouveau site de programme sur monPortail

Ce nouveau site de programme a été mis en ligne à l'automne 2024.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Favoriser la persévérance et la diplomation.
- S'assurer que les étudiantes et étudiants aient accès aux informations sur les stages.

S5- Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration destinées aux étudiantes et étudiants de l'international, en vue de favoriser un meilleur climat d'étude et une bonne expérience étudiante en science politique.

AS-5.1 Mettre en place une activité d'accueil au baccalauréat en science politique avec un volet consacré aux étudiantes et aux étudiants provenant de l'international

AS-5.2 Mettre en place un système de mentorat à la maîtrise et un programme de parrainage au doctorat

Dès l'automne 2025, la direction des programmes de maîtrise veillera à mettre en place un système de mentorat. Chaque personne étudiante nouvellement admise à la maîtrise sera ainsi jumelée à une étudiante ou un étudiant plus avancé dans son programme, et connaissant bien l'Université Laval. En tout temps, la nouvelle personne étudiante peut également profiter du programme de mentorat offert par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté. Dans ce cas, la ou le mentor ne relève pas nécessairement du programme de la personne mentorée.

Au doctorat, depuis l'automne 2024, la direction de programme a mis en place un programme de parrainage entre les doctorantes et doctorants de l'international nouvellement admis au doctorat, et les doctorantes et doctorants québécois. La direction de programme organise également une rencontre informelle avec les doctorantes et doctorants pour discuter des enjeux qui les préoccupent.

Résultats escomptés :

- Faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants.

- Améliorer l'expérience étudiante.
- Favoriser la persévérance et la diplomation.

S6- Que l'on s'assure que les membres du corps professoral et enseignant sont sensibilisés à la présence des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique au sein de leurs cours.

AS-6.1 Sensibiliser les professeures et professeurs à la présence d'étudiantes et d'étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique au sein de leurs cours

La direction des programmes du premier cycle en économique sensibilisera dorénavant les professeures et professeurs des cours d'économique à cet aspect, en les invitant par courriel dès le début de la session à identifier les programmes de provenance de leurs étudiantes et étudiants. Notons que les professeures et professeurs savent en général dans quels programmes leur cours est offert, et ils connaissent généralement la provenance des étudiantes et étudiants qui ont fréquenté leurs cours dans le passé.

Résultat escompté :

- Une plus grande sensibilité des professeures et professeurs à la diversité de provenance de leurs étudiantes et étudiants.

S7- Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche en science politique bénéficient d'une direction de recherche dès leur admission.

AS-7.1 Ajouter aux exigences d'admission de la maîtrise recherche l'accord explicite et écrit d'une professeure ou d'un professeur du Département de science politique pour assurer la supervision des travaux de recherche

Au moment de faire sa demande d'admission, la candidate ou le candidat devra avoir identifié une directrice ou un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme. La direction de programme admettra une candidate ou un candidat que si une professeure ou un professeur a accepté d'agir à titre de directrice ou de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit. Les admissions au programme seront donc faites à partir des ressources professorales disponibles à la Faculté des sciences sociales.

Par ailleurs, la direction de programme, en collaboration avec le comité de programme, a convenu que la moyenne exigée à l'admission des programmes de maîtrises en science politique passera de 3.0 à 3.33 à la maîtrise, et de 3.3 à 3.5 à la scolarité préparatoire, et ce, à partir de la session d'automne 2025. Il a également été convenu de rendre l'atteinte d'un niveau d'anglais satisfaisant avant le début de la scolarité. Cela veut dire que la personne étudiante devra avoir acquis un résultat égal ou supérieur à 63 au test VEPT. Des exceptions seront possibles si la direction de programme le juge approprié. Cela permettra de s'assurer que les personnes étudiantes ont un niveau d'anglais suffisant pour comprendre et discuter les textes en anglais.

Résultat escompté :

- S'assurer que chaque personne étudiante bénéficie d'une direction de recherche dès l'admission.

5. Remerciements

La doyenne de la Faculté remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrises et de doctorat en science politique, ainsi que de baccalauréat intégré en économie et politique.

Ses remerciements vont particulièrement à Markus Herrmann, vice-doyen aux études, à Pauline Côté, directrice du baccalauréat en science politique jusqu'au 31 août 2024, Louis Bélanger, directeur du baccalauréat en science politique depuis le 1^{er} septembre 2024, Carlos Ordas Criado, directeur du baccalauréat intégré en économie et politique, Marc André Bodet, directeur des maîtrises en science politique, Thierry Rodon, directeur du doctorat en science politique jusqu'au 31 août 2024, Jean-Frédéric Morin, directeur du doctorat en science politique depuis le 1^{er} septembre 2024, Erick Duchesne, directeur du Département de science politique par intérim jusqu'au 30 juin 2024, Thierry Giasson, directeur du Département de science politique, ainsi qu'à Stephen Gordon, directeur du Département d'économique.

Les remerciements sont aussi adressés aux membres des comités des programmes, à Sophie Goulet, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences sociales, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes.

Enfin, la doyenne tient également à transmettre ses remerciements aux spécialistes externes, Marie Connolly, professeure à l'Université du Québec à Montréal, Jessica Gottlieb, professeure à University of Houston, Stéphan Paquin, professeur à l'École nationale d'administration publique, ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes.

Aurélie Campana, doyenne
Faculté des sciences sociales

6. Échéancier

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| R1 - Que l'on poursuive et mène à terme le travail sur la formulation des objectifs du baccalauréat en science politique et qu'on les présente dans la description officielle. | | | | | | |
| A-1.1. | Mettre à jour les objectifs du baccalauréat en science politique et élaborer un profil de sortie | A-2024 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-1.2. | Publier les nouveaux objectifs du baccalauréat en science politique dans la description officielle des programmes | A-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-1.3. | S'assurer que les activités obligatoires du baccalauréat en science politique sont en adéquation avec les objectifs du programme | A-2026 | Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R2 - Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche et qu'on les présente dans la description officielle. | | | | | | |
| A-2.1. | Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise en science politique, en réviser les objectifs et les publiciser dans la description officielle des programmes | A-2025 | Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-2.2. | S'assurer que la structure de chacun des cheminements des programmes de maîtrise permet d'atteindre les objectifs | A-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R3 - Que l'on couvre les domaines importants et en émergence au baccalauréat en science politique, dont la politique du Canada et du Québec, la politique des États-Unis et la politique municipale. | | | | | | |
| A-3.1. | Assurer la mise à l'horaire régulière des cours à option déjà existants portant sur la politique au Canada et au Québec | En continu | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-3.2. | Prioriser la politique des États-Unis dans le Plan de déploiement des effectifs du Département de science politique et assurer la mise à l'horaire régulière de cours couvrant ce domaine | A-2025 En continu | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| A-3.3. | Prioriser la politique municipale et locale dans le Plan de déploiement des effectifs du Département de science politique et créer de nouveaux cours couvrant ce domaine | A-2024 | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R4 - Que l'on réévalue les méthodes de sélection au baccalauréat en science politique et au baccalauréat intégré en économie et politique et que l'on mette en place des mesures pour accompagner la réussite des étudiantes et des étudiants de première année. | | | | | | |
| A-4.1. | Mener une réflexion sur les méthodes de sélection au baccalauréat en science politique et au baccalauréat intégré en économie et politique, en tenant compte des programmes comparables à l'Université et au Québec | H-2025 | Direction facultaire Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-4.2. | Mieux suivre les étudiantes et les étudiants de première année de baccalauréat | A-2025 En continu | Direction de programme Conseillère gestion des études | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-4.3. | Mieux informer les étudiantes et les étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique du programme de tutorat par les pairs offert par le Département d'économique | H-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-4.4. | Clarifier les cheminements des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique vers les études supérieures | A-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R5 - Que l'on mène une réflexion sur le niveau exigé en anglais au baccalauréat en science politique et que l'on s'assure que les activités du programme permettent d'atteindre le niveau requis. | | | | | | |
| A-5.1. | Abaisser le niveau exigé en anglais de ANL-3020 <i>Advanced English II</i> à ANL-3010 <i>Advanced English I</i> | H-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-5.2. | S'assurer que le niveau exigé en anglais est acquis dans les activités du baccalauréat en science politique | A-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R6 - Que l'on rationalise et que l'on mette à jour l'offre de cours à option de tous les programmes en science politique et au sein des concentrations du baccalauréat en science politique, dont les structures doivent être révisées et l'information pertinente mieux communiquée aux étudiantes et étudiants. | | | | | | |
| A-6.1. | Actualiser l'offre de cours des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en science politique | A-2026 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| A-6.2. | Informersuffisamment à l'avance les étudiantes et étudiants de l'offre de cours à option | A-2026 En continu | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-6.3. | Mener une réflexion sur l'opportunité de restructurer ou d'abolir les concentrations du baccalauréat en science politique | A-2026 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R7 - Que l'on évalue la possibilité de distinguer davantage l'offre de cours à la maîtrise et au doctorat en science politique. | | | | | | |
| A-7.1. | Optimiser l'offre de cours afin d'élargir les choix pour les étudiantes et étudiants du doctorat qui ont complété une maîtrise en science politique à l'Université Laval | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R8 - Que l'on révise l'examen rétrospectif et que l'on uniformise et diffuse ses critères d'évaluation afin notamment d'assurer la transparence et l'équité du processus. | | | | | | |
| A-8.1. | Clarifier et mieux communiquer les objectifs et les critères d'évaluation de l'examen rétrospectif | A-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-8.2. | Réviser de façon biannuelle les listes de lectures | En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-8.3. | Reconnaître la « politique québécoise et canadienne » comme un 5 ^e champ aux fins de l'examen rétrospectif | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R9 - Que les cours de méthodologie du baccalauréat en science politique et du baccalauréat intégré en économie et politique intègrent les outils et logiciels pertinents. | | | | | | |
| A-9.1. | Intégrer des cours sur les outils et logiciels pertinents dans le cadre du baccalauréat intégré en économie et politique | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-9.2. | Intégrer des cours sur l'analyse computationnelle des données dans le cadre du baccalauréat en science politique | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| R10 - Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formées à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique. | | | | | | |
| A-10.1. | Rendre le cours POL-6078 <i>Outils numériques de recherche</i> accessible à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-10.2. | S'assurer que les cours synthèses de champs de la maîtrise recherche et du doctorat en science politique préparent les étudiantes et étudiants à la recherche et à la communication scientifique | En continu | Direction de programme Professeures et professeurs Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-10.3. | Mieux publiciser les activités de formation méthodologique et de communication scientifique offertes par la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales | En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R11 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiantes et les étudiants des baccalauréats ont atteint les objectifs relatifs à l'éthique et à la déontologie et que les étudiantes et étudiants du baccalauréat en science politique atteignent les objectifs liés au développement durable. | | | | | | |
| A-11.1. | Ajouter deux cours d'éthique à option au baccalauréat intégré en économie et politique | A-2025 | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-11.2. | Enchâsser dans les objectifs du baccalauréat en science politique l'acquisition de compétences éthiques et déontologiques et de compétences analytiques liées au développement durable | A-2025 | Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-11.3. | Mettre en valeur et assurer la mise à l'horaire régulière des cours à option du baccalauréat en science politique portant sur les thématiques du développement durable | En continu | Direction d'unité Direction de programme Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R12 - Que l'on développe des activités expérientielles au sein des cours, en vue d'optimiser les apprentissages au baccalauréat en science politique. | | | | | | |
| A-12.1. | Inclure davantage de modules d'apprentissage expérientiel au sein des cours obligatoires et à option du baccalauréat en science politique | H-2026 En continu | Direction de programme Professeures et professeurs | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| A-12.2. | Créer une activité <i>Stage de recherche et intervention</i> de 6 crédits dans le cadre du baccalauréat en science politique | A-2027 | Direction d'unité Direction de programme Professeures et professeurs Comité de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R13 - Que l'on diversifie les moyens de communication dans les programmes en science politique, en vue d'informer adéquatement des profils offerts, des programmes d'études supérieures, des modalités d'accélération des études et des professions et employeurs potentiels. | | | | | | |
| A-13.1. | Maintenir à jour un site de programme sur monPortail pour le baccalauréat en science politique | A-2024 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-13.2. | Créer et maintenir à jour une infrastructure de communication dynamique pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise et au doctorat | En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-13.3. | Faire la promotion du passage accéléré au doctorat pour les personnes étudiantes qui entament un programme de deuxième cycle | H-2026 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R14 - Que l'on transmette par le biais des cours intégrateurs du baccalauréat intégré en économie et politique les informations relatives aux profils, aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures et aux professions et employeurs potentiels. | | | | | | |
| A-14.1. | Informers les étudiantes et les étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique sur les profils, les ressources disponibles, les programmes d'études supérieures, ainsi que les professions et employeurs potentiels dans le cadre de cours intégrateurs | A-2024 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R15 - Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat. | | | | | | |
| A-15.1. | Voir 13.1 | En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R16 - Que l'on clarifie et que l'on informe les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat du soutien financier offert. | | | | | | |
| A-16.1. | Mettre en place une campagne de publicité et d'information sur le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat en science politique | A-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| R17 - Que l'on systématiser l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat. | | | | | | |
| A-17.1. | Sensibiliser les professeures et les professeurs, ainsi que les étudiantes et les étudiants à l'importance et aux avantages d'adopter le plan de collaboration | A-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R18 - Que l'on formalise, selon une approche-programme, les mécanismes de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant et que l'on s'assure qu'ils connaissent les objectifs de formation de chaque programme en vue de se les approprier et de les bonifier. | | | | | | |
| A-18.1. | Tenir régulièrement des rencontres de concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant | H-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| A-18.2. | S'assurer de diffuser les objectifs de formation de chaque programme | H-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| R19 - Que l'on respecte le Règlement des études quant au processus de nomination et à la durée du mandat de la direction de programme du baccalauréat intégré en économie et politique. | | | | | | |
| A-19.1. | S'assurer de respecter le Règlement des études quant au processus de nomination et la durée du mandat de la direction du baccalauréat intégré en économie et politique | H-2025 En continu | Direction d'unité | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S1 - Que les programmes de maîtrise et de doctorat en science politique couvrent les secteurs en émergence. | | | | | | |
| AS-1.1. | Réformer la maîtrise professionnelle pour couvrir de manière thématique et structurée, sous forme de spécialisations, la politique québécoise et canadienne, et la politique internationale | A-2025 | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| AS-1.2. | S'assurer de couvrir les secteurs en émergence | En continu | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| AS-1.3. | Mettre en valeur les regroupements de recherche dont les thématiques portent sur les secteurs en émergence (ex. : intelligence artificielle, climat, gouvernance spatiale, réseaux sociaux) | En continu | Direction d'unité Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S2 - Que l'on fasse plus de reconnaissances d'acquis scolaire aux cycles supérieurs, particulièrement au doctorat. | | | | | | |
| AS-2.1. | Réfléchir à la façon d'optimiser la reconnaissance des acquis scolaires | H-2026 | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |

| Section présentée au Conseil universitaire | | | | Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| N° d'action | Action proposée | Session d'échéance | Responsable | État d'avancement | Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets | Commentaires du CISPAD |
| S3 - Que l'on poursuive les efforts de promotion du baccalauréat intégré en économie et politique en vue de mieux mettre en valeur l'interdisciplinarité du programme et d'augmenter l'effectif étudiant. | | | | | | |
| AS-3.1. | Renforcer la promotion du baccalauréat intégré en économie et politique | H-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S4 - Que l'on informe et que l'on accompagne mieux les étudiantes et étudiants réalisant un stage aux baccalauréats et à la maîtrise en science politique. | | | | | | |
| AS-4.1. | Rencontrer les étudiantes et étudiants de la maîtrise professionnelle dès leur entrée dans le programme afin de les sensibiliser aux objectifs et possibilités de stage, en plus de leur présenter les ressources d'aide disponibles à l'Université | A-2026 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| AS-4.2. | Consolider les informations relatives aux stages offerts au baccalauréat en science politique au sein d'un nouveau site de programme sur monPortail | A-2024 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S5 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration destinées aux étudiantes et étudiants de l'international, en vue de favoriser un meilleur climat d'étude et une bonne expérience étudiante en science politique. | | | | | | |
| AS-5.1. | Mettre en place une activité d'accueil au baccalauréat en science politique avec un volet consacré aux étudiantes et aux étudiants provenant de l'international | A-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| AS-5.2. | Mettre en place un système de mentorat à la maîtrise et un programme de parrainage au doctorat | A-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S6 - Que l'on s'assure que les membres du corps professoral et enseignant sont sensibilisés à la présence des étudiantes et étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique au sein de leurs cours. | | | | | | |
| AS-6.1. | Sensibiliser les professeures et professeurs à la présence d'étudiantes et d'étudiants du baccalauréat intégré en économie et politique au sein de leurs cours | H-2025 En continu | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |
| S7 - Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche en science politique bénéficient d'une direction de recherche dès leur admission. | | | | | | |
| AS-7.1. | Ajouter aux exigences d'admission de la maîtrise recherche l'accord explicite et écrit d'une professeure ou d'un professeur du Département de science politique pour assurer la supervision des travaux de recherche | A-2025 | Direction de programme | | | RÉSERVÉ AU CISPAD |